

III. Compétitions réglementées :

Championnats de France, CNC et Coupe de France :

La tenue doit être composée d'un bas (short ou survêtement sportif) et d'un haut (sweat, T-shirt, maillot, polo avec ou sans col, avec manche courtes ou longues, coupe-vent, blouson ou veste de sport) comportant l'identification du club ou du département/Région.

Le pantalon et le jeans sont interdits.

ATTENTION

COUPE DE FRANCE :

Pour la finale nationale, les joueurs ont l'obligation de jouer avec les tenues fournies par l'organisateur et d'accepter les publicités apposées. Toutefois, les clubs ont la possibilité de porter une publicité sur la manche gauche de 24 cm². Cette publicité ne peut être concurrentielle des partenaires de la F.F.P.J.P.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les joueurs qualifiés ainsi que les délégués devront être revêtus de la tenue remise par leur région ou département et porter leur identification.

L'identification du département ou de la région sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée.

NATIONAUX

Les joueurs devront porter un haut identique avec manches courtes ou longues dès le début de la compétition.